



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
9 janvier 2008
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Président : M. Mohamad (Soudan)
Tenue au Siège, à New York, le mercredi 31 octobre 2007, à 10 heures

Sommaire

Point 34 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Le présent document est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être envoyées sous la signature d'un membre de la délégation concernée, *une semaine au plus tard à compter de la date de publication*, au chef de la section d'édition, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et incorporées dans un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées à la fin de la session sous forme de rectificatif séparé pour chaque Commission



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 34 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

1. **Le Président** invite le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et l'Administratrice chargée du Département de l'appui aux missions de maintien de la paix à rendre compte de l'évolution de la situation dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général adjoint et l'Administratrice seront disponibles à la fin de la séance pour un dialogue informel avec les membres de la Commission.

2. **M. Guéhenno** (Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix) dit qu'à l'heure actuelle le maintien de la paix fait face à trois défis majeurs : fournir un appui complet aux 18 missions actuelles et garantir que les deux nouvelles missions, au Darfour et dans la région du Tchad et de la République Centrafricaine, soient planifiées, équipées et déployées dans les délais; mettre en œuvre la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et du Département de l'appui aux missions de maintien de la paix telle qu'elle a été approuvée par l'Assemblée générale; mettre en œuvre des réformes plus générales et le renforcement du système du maintien de la paix des Nations Unies, conformément au programme de réformes intitulé « Opérations de la paix 2010 ».

3. La portée, la complexité et la taille des opérations de maintien de la paix ont continué à s'étendre. À l'heure actuelle, le DOMP met sur pied deux nouvelles missions exceptionnelles et complexes au Darfour et au Tchad/République Centrafricaine, ce qui veut dire un déploiement quasiment au centre de l'Afrique, des lignes de ravitaillement démesurées et un terrain inhospitalier. De plus, sans un cessez-le-feu viable et un processus politique, le risque que les hostilités se poursuivent est réel, mettant en danger la vie des soldats de la paix et des populations civiles qu'ils ont la charge de protéger.

4. Au Darfour, le DOMP est entièrement occupé à mettre en œuvre les moyens opérationnels initiaux de la mission hybride Unité Africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), afin de démarrer la mission au 1^{er} janvier 2008. La nouvelle présence multidimensionnelle au Tchad/République

Centrafricaine, soit la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), doit également être déployée d'ici la fin 2007 en étroite coopération avec l'Union Européenne. Les deux opérations exigent une intense collaboration avec les organisations partenaires, ainsi qu'une attention, un temps et des ajustements considérables afin de garantir que ces partenariats soient efficaces et complémentaires.

5. À côté de ces nouvelles missions, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continuent à exécuter un grand nombre de mandats variés dans des environnements volatiles et incertains, en fournissant des conseils et un appui lors de transitions politiques, d'interventions humanitaires et de relances économiques, en consolidant les institutions de l'état de droit, en soutenant les efforts de désarmement et de démobilisation, les réformes du secteur de la sécurité, les droits de l'homme et en établissant des liens avec toute une série d'autres acteurs qui fournissent diverses formes d'assistance. Les troupes et les forces de police ont fourni un appui critique dans le domaine de la sécurité en se fondant sur une série de stratégies interdépendantes et des programmes complexes.

6. Au Soudan, la Mission des Nations Unies au Soudan (UNMIS) fournit un appui politique et sécuritaire pour la mise en œuvre de l'Accord de Paix global. En Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) facilite la coordination de l'action des donateurs internationaux et soutient le dialogue politique local. Dans la République démocratique du Congo (RDC), la Mission d'observation des Nations Unies (MONUC) assiste le nouveau gouvernement dans le but d'accroître l'autorité de l'État grâce à une robuste opération de maintien de la paix dans l'est du pays. Au Kosovo, le DOMP collabore étroitement avec tous les acteurs pour préparer un processus de transition doté de toutes les chances de réussir une fois que la détermination sur le statut futur du Kosovo aura finalement eu lieu. Au Liban, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) œuvre à la stabilité du pays en l'absence d'un progrès politique clair. Au Timor Leste, la Mission intégrée des Nations Unies (MINUT) a pour tâche de favoriser la consolidation des nouvelles institutions de l'État et d'appuyer les réformes sur les questions de sécurité.

7. En Afrique de l'Ouest, deux opérations de maintien de la paix ont réalisé des avancées

importantes. Au Libéria, les progrès de la Mission des Nations Unies (MINUL) dans la mise en œuvre de son mandat, en appuyant notamment le processus politique et la transition, ont permis une réduction graduelle des effectifs de la mission. Le Sierra Leone a récemment tenu des élections libres et crédibles et a connu une passation pacifique du pouvoir à un nouveau gouvernement, avec un soutien minimal du Bureau intégré des Nations Unies (BINUSIL), établissant de fait un jalon aussi bien pour le Sierra Leone que pour la poursuite de la stratégie de sortie de la BINUSIL.

8. Ces défis en cours comme ceux à venir soulignent la nécessité d'avoir un mécanisme d'opérations de maintien de la paix plus efficace et plus efficient. Le DOMP travaille activement au renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et met en œuvre le programme de réformes « Opérations de la paix 2010 », lancé en 2005. La restructuration adoptée en été 2007 constitue une percée majeure en vue d'atteindre ces buts, car elle renforce les capacités et la structure visant à mettre œuvre les idées de ce programme.

9. Cette réorganisation doit produire une différence réelle sur le terrain, aussi bien pour le personnel du maintien de la paix que pour les populations qu'il est amené à servir. Cette réorganisation, bien que menée à un rythme soutenu, va requérir un investissement significatif en temps et en ressources. La réorganisation complète des capacités au siège des opérations de maintien de la paix sera effective dès juin 2008, un an après avoir été décidée par les États Membres. Plusieurs changements importants sont déjà progressivement mis en œuvre.

10. Passant aux spécificités de la restructuration, le Secrétaire général adjoint rappelle qu'initialement sept « Équipes opérationnelles intégrées », conçues pour garantir un appui intégré aux opérations de maintien de la paix et composées chacune de six spécialistes exceptionnellement qualifiés (deux du secteur militaire, deux du secteur de la police et deux spécialistes de l'appui), avaient été proposées. L'Assemblée générale a accepté 25 des 42 spécialistes exceptionnellement qualifiés demandés. En tenant compte de l'autorisation ultérieure de la MINUAD et du fait que le nombre de postes approuvés est inférieur à celui qui avait été requis, il a été décidé que six Équipes opérationnelles intégrées de composition mixte constituent le minimum nécessaire pour mettre en œuvre de manière efficace les piliers de la

restructuration et pour garantir que les quatre divisions régionales actuelles du Bureau des opérations obtiennent les capacités des Équipes opérationnelles intégrées, même si elles ne bénéficieront pas toutes des ressources de spécialistes. Mais même pour fournir cette couverture minimale, des postes additionnels de spécialistes exceptionnellement qualifiés sont nécessaires, et des postes supplémentaires ont été requis dans le budget de la MINUAD pour appuyer le Darfour, alors que le solde des postes supplémentaires sera demandé dans le cadre du prochain projet de budget du Compte d'appui. Parallèlement, les annonces pour les nouveaux postes de spécialistes exceptionnellement qualifiés et de spécialistes des questions politiques, eux aussi inclus dans le projet de budget, ont été publiées sur le site Galaxy et distribuées auprès des États membres.

11. M. Guéhenno estime que la plus haute priorité doit être accordée à l'Équipe opérationnelle intégrée du Darfour, en raison de l'ampleur sans précédent, de la complexité et des exigences du démarrage de cette mission hybride. L'Équipe opérationnelle intégrée du Darfour est devenue opérationnelle à la fin octobre 2007 grâce à la réaffectation de personnel existant : du personnel additionnel suivra. Les cinq autres Équipes opérationnelles intégrées doivent être opérationnelles dès janvier 2008, avec le recrutement de tous les spécialistes exceptionnellement qualifiés prévu pour la fin mars. Toutefois, la mise à disposition d'espaces de travail pour ces équipes demeure un problème et le DOMP continue à coordonner avec le Département de la gestion afin de trouver des espaces appropriés que ce personnel pourrait partager.

12. Suite à la décision de diviser la Division Afrique en deux divisions, le recrutement de deux nouveaux directeurs régionaux pour l'Afrique est également en cours.

13. Le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (OROLSI) a déjà pris des mesures significatives pour fournir une approche intégrée et innovatrice de l'assistance octroyée par les Nations Unies dans le domaine de l'état de droit et des entités chargées de la sécurité. La création de ce bureau montre la place centrale et croissante occupée par les aspects liés à l'État de droit dans les opérations de maintien de la paix, et vise à établir une viabilité à long terme dans ce domaine vital. Toutes les entités pertinentes du DOMP ont été regroupées sous la tutelle du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées

de la sécurité : la Division de la police, la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires, le Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, le Service de la lutte antimines ainsi que les capacités de la réforme du secteur de la sécurité. La tâche principale du Bureau est de fournir des conseils stratégiques et une direction aux missions et au Siège dans le domaine de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. En étroite collaboration avec le DOMP et le Département de l'appui aux missions, les unités piliers mettront également l'emphase sur la planification des activités sur le terrain, le développement de la doctrine, l'identification et le déploiement du personnel ainsi que sur l'identification et la diffusion des leçons apprises.

14. Le DOMP prépare un rapport complet au Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité, un rapport demandé aussi bien par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix que par le Conseil de sécurité. Ce rapport offre une chance unique d'établir une approche cohérente pour les nombreuses activités liées à la réforme du secteur de la sécurité et permettra d'institutionnaliser ces activités dans l'ensemble du système des Nations Unies. Si le rapport sera axé sur le rôle des Nations-Unies dans des contextes de maintien de la paix et de situations suivant un conflit, il abordera aussi les questions liées à la prévention, à la consolidation de la paix et aux aspects du développement à long terme de la réforme du secteur de la sécurité. Il tirera également un enseignement des leçons apprises et soulignera le fait que l'engagement des Nations Unies n'est qu'un élément parmi d'autres de l'engagement international plus vaste visant à appuyer les États et d'autres acteurs nationaux à entreprendre la réforme du secteur de la sécurité. Le Secrétaire général adjoint insiste sur le fait que les États membres continueront à fournir l'essentiel de l'appui à cet égard. Le rapport sera publié d'ici décembre 2007, ensuite le DOMP fournira des exposés détaillés au Comité spécial ainsi qu'aux autres organes des Nations Unies.

15. La Division militaire a été formellement reconstituée en tant que Bureau des affaires militaires.

16. La Division des politiques, de l'évaluation et de la formation a été nouvellement créée. Elle est composée de l'actuelle Section des meilleures pratiques de maintien de la paix et du Service intégré de formation, ainsi que des nouvelles petites équipes spécialisées dans la formation et les partenariats. Cette

Division offre une capacité intégrée pour évaluer les progrès des missions dans la mise en œuvre de leur mandat; coordonne; développe et distribue la doctrine et les politiques; travaille avec les partenaires actuels et nouveaux; et fournit une formation normalisée. La Division joue un rôle critique dans la fourniture de l'appui aussi bien au DOMP qu'au Département de l'appui aux missions, et de ce fait fournit une plateforme commune pour les politiques, les directives, la formation et l'évaluation au Siège comme sur le terrain.

17. La création d'un Groupe des affaires publiques au sein du secrétariat du DOMP permet de raconter plus efficacement l'histoire du maintien de la paix. Le poste nouvellement créé de chef de cabinet du DOMP a été pourvu et le bureau du Secrétaire général adjoint a été restructuré afin de lui permettre d'intégrer le Centre de situation, lequel sert de centre de ressources aussi bien pour le Département de l'appui aux missions que pour le DOMP.

18. La restructuration est une avancée majeure en vue de la mise en œuvre du programme de réformes « Opérations de la paix 2010 » qui vise à renforcer le professionnalisme, la gestion et l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ce programme se concentre sur cinq éléments essentiels pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix : le personnel, la doctrine, les partenariats, les ressources et l'organisation.

19. Le personnel auquel a été confiée la charge de mener les mandats du DOMP constitue sa ressource la plus importante. Il est essentiel de recruter, former et retenir du personnel hautement qualifié, une tâche rendue plus difficile en raison de déploiements effectués dans des conditions toujours plus dangereuses et difficiles.

20. Toutefois, le Secrétaire général adjoint souligne que les efforts en vue d'augmenter le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix, en particulier à des fonctions de haut niveau, sont renforcés. Les résultats se font déjà sentir. Il cite les nominations récentes d'une Représentante spéciale du Secrétaire général au Libéria et de Représentantes spéciales adjointes du Secrétaire général au Soudan, au Burundi et au Libéria. Il se dit particulièrement satisfait de la nomination d'une Conseillère principale pour les questions de police au Burundi et il attire l'attention sur la nouvelle Force de police permanente,

composée de 25 % de femmes. S'il y a encore beaucoup à faire pour élargir le rôle et la contribution des femmes dans les opérations de maintien de la paix, l'élan en vue d'atteindre un meilleur équilibre est néanmoins présent. Il appelle les États membres à travailler étroitement avec le DOMP pour préparer des candidates-femmes qualifiées et disposées à servir dans des opérations de maintien de la paix.

21. La sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix déployé sur le terrain demeure un sujet d'inquiétude. À ce jour, on compte 67 décès pour l'année 2007, dont huit dus à des actes malicieux, y compris la mort de six soldats de la paix de la FINUL suite à l'explosion d'une bombe placée en bord de route et celle de deux soldats de la paix de la MINUS tués au Darfour. Les partenaires sur le terrain ont également été ciblés, notamment lors des récentes attaques au Darfour contre des troupes de la MUAS et contre des démineurs travaillant pour le Programme de lutte antimines, en Afghanistan.

22. Le système des Nations Unies continue à prendre des mesures visant à réduire les risques. Le Modèle de gestion des mesures de sécurité 2004, développé par Département de la Sûreté et de la Sécurité (DSS) et le DOMP et approuvé par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, demeure l'outil prioritaire à l'échelle du système pour identifier l'émergence des menaces et déterminer les zones de vulnérabilité. Le Modèle de gestion des mesures de sécurité pourvoit à l'évaluation détaillée des dépenses opérationnelles et établit des niveaux de risques associés, avec des mesures visant à les limiter, mesures identifiées et mises en œuvre sous l'autorité du chef ou du fonctionnaire chargée de la mission. Depuis son lancement, le Modèle intégré a été utilisé dans tous les lieux d'affectation où du personnel des Nations Unies est présent. L'évaluation des risques est menée de manière systématique avant la création d'une mission. Les menaces, les risques associés contre le personnel des Nations Unies, les locaux et le matériel sont examinés régulièrement.

23. Suite à la demande du Comité Spécial, le DOMP a préparé en étroite collaboration avec le DSS un projet de politique soulignant les arrangements particuliers du Système de gestion des questions de sécurité des Nations Unies qui peuvent être appliqués aux spécialistes militaires et aux spécialistes des questions policières, tels que les observateurs militaires, les officiers de police et les officiers d'état-major,

déployés à titre individuel. Un projet final est attendu pour la fin 2007.

24. Le développement de la doctrine et des directives, un autre pilier de « Opérations de Paix 2010 » a bien avancé au cours de l'année écoulée. La doctrine « capstone » pose les principes et les concepts fondateurs de la planification, de la gestion et de la direction des actuelles opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

25. Le Secrétaire général adjoint remercie les États membres pour leur soutien et leurs commentaires clairvoyants qui permettront de finaliser le document dans les semaines à venir. Le DOMP considère la doctrine « capstone » comme un document « vivant » qui nécessitera des mises à jour et des examens réguliers afin de refléter l'évolution permanente des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il espère pouvoir continuer à mettre à profit cet excellent exemple de collaboration entre le Département de l'appui aux missions et le DOMP, les États membres et le reste du système des Nations Unies pour produire de nouvelles versions de la doctrine.

26. La finalisation de la doctrine « capstone » n'est qu'un pas en direction de l'élaboration d'un corps de doctrines et de politiques communes qui gouverneront les activités du maintien de la paix des Nations Unies, et qui garantiront, en particulier, les efforts d'intégration entre le Département de l'appui aux missions et le DOMP. Les soldats du maintien de la paix sur le terrain ont besoin d'une doctrine claire et de directives qui les aident à exécuter leur travail en conformité avec les mandats actuels.

27. Parfois, les circonstances et les exigences politiques peuvent conduire à mandater des opérations conjointes comme ce fut le cas pour la MINUAD et la MINURCAT. Si les opérations conjointes offrent la possibilité de partager la charge et de développer un savoir et des pratiques optimales, elles sont par nature complexes et exigent parfois des compromis. À ce titre, les États membres devront évaluer les bénéfices d'opérations conjointes quant à leur impact potentiel en termes d'efficacité, en particulier lors d'opérations de maintien de la paix complexes.

28. L'année 2007 a vu une collaboration significative avec l'Union européenne. Un compte rendu postérieur à l'action a eu lieu sur le déploiement de l'Eufor en RDC en 2006, afin de développer les modalités de futures opérations. Le rythme de la coopération UE-

ONU s'est accéléré avec la planification d'une présence multidimensionnelle au Tchad/République Centrafricaine.

29. L'étroite coopération des Nations Unies avec l'Unité africaine (UA) continue également à augmenter avec la planification de l'opération hybride au Darfour. Des militaires et des officiers de police de l'UA ont été impliqués dans la MINUAD et un officier de liaison de l'UA a été déployé à New York. Une assistance au personnel militaire de l'UA a également été fournie, afin de lui permettre de planifier sa Mission en Somalie (AMISOM).

30. Concernant son appui continu au programme de renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix de l'UA, le DOMP a pris part à différentes initiatives, comme le concept de déploiement rapide de l'UA, un projet de formation pour appuyer la Force africaine d'intervention, et la phase 2 du cours aux postes de direction des missions.

31. Au cours de l'année dernière, le dialogue avec la Banque mondiale s'est intensifié et les directives relatives aux initiatives conjointes avec cette dernière ont été préparées. Ces mesures sont d'une importance critique, au moment où les autorités nationales font constamment face à des défis dont les implications ne s'arrêtent pas qu'aux domaines politiques et sécuritaires, mais comportent également des dimensions macroéconomiques et sociales complexes.

32. Dans le cadre des efforts menés pour garantir les ressources nécessaires à l'amélioration de ses opérations, le DOMP a mis sur pied une force de police permanente; à l'heure actuelle, 17 officiers sur 27 sont déjà en fonction, le reste doit arriver d'ici la fin 2007. Ce personnel a déjà pris part à des opérations, notamment dans le cadre de missions d'évaluation technique et lors de la planification de la MINURCAT, à laquelle doit participer le premier déploiement de cette Force de police permanente. Parallèlement, la planification du redéploiement de la Force permanente de police au siège de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi d'ici la fin 2008 ou le début 2009 suit son cours.

33. Le développement du renforcement des capacités de déploiement rapide a également avancé. Suite à l'examen complet des besoins lors des réactions aux crises pour toutes les missions du DOMP, il a été déterminé que cinq de ces missions étaient particulièrement vulnérables, et une évaluation des

besoins de renforcement stratégique a été menée pour chacune d'entre elles. Des réunions de certains pays fournissant des contingents ont eu lieu récemment dans le but d'obtenir des engagements fermes, sur le principe, pour contribuer des capacités opérationnelles et répondre ainsi aux besoins des capacités de renforcement de déploiement rapide de missions spécifiques. Le Comité spécial sera informé de ces avancements et du résultat de la consultation de la mi-décembre avec les pays fournissant des contingents.

34. La Préparation des missions intégrées est au cœur de l'approche globale de l'intégration des missions, car elle permet une évaluation stratégique commune dans tout le système et l'implication des partenaires dans l'ensemble de la planification de manière à garantir une harmonisation entre le maintien de la paix et les autres efforts du système des Nations Unies. À ce jour, le DOMP a préparé des directives relatives à des secteurs spécifiques de la mise en œuvre de la Préparation des missions intégrées. Il a développé des modules de formation de la Préparation des missions intégrées pour le personnel au siège comme pour le personnel sur le terrain et il est en passe de recruter un spécialiste chargé de la Préparation des missions intégrées.

35. Malheureusement, les allégations d'exploitation et d'abus sexuel par des soldats du maintien de la paix continuent à faire surface. La mise en œuvre d'une politique de tolérance zéro exige que le Secrétariat, les missions et les pays contributeurs de troupes et d'officiers de police adoptent des mesures pour prévenir l'exploitation et l'abus sexuel, et que lorsque ces abus ont lieu, ils y répondent de manière décisive. Cela demande des actions à plusieurs niveaux, mais le Secrétaire général adjoint insiste sur le rôle que les directeurs et les commandants à tous les niveaux doivent jouer pour prévenir et répondre à l'exploitation et à l'abus. Il demande aux États membres d'aider à garantir que les commandants des contingents comprennent et prennent au sérieux leurs responsabilités dans ce domaine.

36. L'année en cours a été capitale pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le DOMP a entamé une réforme majeure dans le domaine de l'appui au maintien de la paix et s'est embarqué dans la mise en place de la mission de maintien de la paix la plus vaste et la plus complexe de son histoire, tout en continuant à appuyer 18 opérations de maintien de la paix. Le recours permanent aux

opérations de maintien de la paix des Nations Unies souligne le rôle central de l'Organisation dans le maintien de la paix et la sécurité internationale. L'exécution de demandes opérationnelles complexes avec des ressources limitées exige des approches nouvelles, flexibles, créatives et économiquement viables ainsi qu'une adaptation constante des opérations de maintien de la paix intégrant en permanence les leçons apprises sur le terrain.

37. Le maintien de 140 000 femmes et hommes sur le terrain et la gestion d'un budget proche de 7 milliards de dollars requierent un appui et un engagement permanents des États membres. Le Secrétaire général adjoint remercie les pays fournisseurs de contingents et de forces de police de leur contribution et salue le retour des pays occidentaux au sein des pays contributeurs de troupes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, un retour qu'il considère comme un signe de la solidarité internationale. Il se réjouit de déploiements additionnels de la part de pays occidentaux pour des missions en Afrique. L'augmentation sans précédent du nombre d'opérations de maintien de la paix est le signe évident de la confiance que les États membres placent en elles. Il remercie également les États membres de la confiance témoignée aux opérations de maintien de la paix et il espère que celles-ci répondront à leurs attentes.

38. Il appelle toutefois à la prudence, au moment où le DOMP continue à devoir répondre à l'augmentation de demandes complexes et où de nouveaux défis pointent à l'horizon. Il rappelle qu'il est essentiel de demeurer conscient des risques. Quand bien même le DOMP et le Département de l'appui aux missions se restructurent et bénéficient de ressources nouvelles généreuses, l'échelle relative des exigences sur le terrain demeure colossale. Il demeure important de garder en mémoire le fait qu'il y a une paix à maintenir, que les mandats sont réalisables et que les opérations obtiennent les ressources nécessaires. Le soutien politique fort des États membres reste la condition sine qua non pour réussir. C'est sans conteste au Darfour que les risques sont les plus importants, à l'heure où le DOMP met en place l'opération de maintien de la paix la plus complexe et la plus dangereuse à ce jour.

39. Le succès des efforts en cours en vue de la réforme et du renforcement du maintien de la paix dépend largement du soutien continu des États membres. Au fil des développements, des mises à jour

informelles seront fournies au Comité Spécial afin de les tenir complètement informés des progrès de la mise en œuvre du paquet de réformes et plus généralement, d'« Opérations de la paix 2010 ». La première de ces réunions aura lieu le 8 novembre 2007.

40. **M^{me} Lute** (Administratrice du Département de l'appui aux missions) dit que le mandat central du Département de l'appui aux missions est de soutenir et d'appuyer les opérations du maintien de la paix en fournissant une expertise réactive et des capacités d'appui dans les domaines du personnel, du budget et des finances, de la communication, des technologies de l'information et de la logistique. Sa tâche principale est de déployer rapidement sur le terrain du personnel qualifié, notamment en identifiant en amont des candidats ayant les qualifications nécessaires pour diriger des missions; de fournir un appui logistique dans les délais pour tous les aspects des opérations sur le terrain, y compris dans les domaines de l'équipement, des transports et des services, tel que l'ingénierie; d'installer et d'entretenir les connections pour la transmission de données dans toutes les zones d'activités; de fournir des informations complètes sur l'allocation des ressources et sur les activités sur le terrain par le biais de rapports sur les budgets et l'exécution des programmes; de fournir des apports lors de la planification et lors du processus décisionnel; et enfin, de tenir les États membres et les autres parties prenantes au courant de ces activités. La clé pour remplir ces différentes tâches réside dans l'expertise et la réactivité dans le déploiement de trois types de capacités se chevauchant : celles fournies par les pays contributeurs de troupes et de forces de police, celles fournies par les Nations Unies et enfin celles recrutées dans le secteur privé.

41. Les défis auxquels fait face le Département de l'appui aux missions relèvent avant tout de l'ampleur du maintien de la paix, qui compte plus de 103 000 soldats de la paix, d'officiers de police militaire et de civils répartis dans 18 missions et sur 9 fuseaux horaires. Ces missions utilisent plus de 200 avions et des milliers de véhicules, consomment près de 1,75 million de dollars d'essence quotidiennement soit l'équivalent de l'énergie qui suffirait aux besoins d'une petite ville. Au cours de l'année écoulée, plus de 100 rapports financiers ont été présentés à divers organes législatifs. Plus de 85 000 appels téléphoniques ont été passés quotidiennement et 3,5 millions de courriels ont été échangés par mois, via

450 stations terrestres de transmission par satellite et des milliers de téléphones par transmission satellite, des dizaines de milliers d'ordinateurs, des centaines de serveurs informatiques et des dizaines de milliers de radios, autant d'instruments qui doivent être maintenus en parfait état de marche. Plus de 200 conférences vidéo ont eu lieu chaque mois avec les missions sur le terrain et plus de 250 000 candidatures ont été reçues par le biais du site Galaxy.

42. Deux tiers du personnel international sur le terrain n'avaient aucune expérience antérieure du maintien de la paix et le taux de renouvellement du personnel concerne une personne sur trois chaque année. Des dizaines d'audits ont été menés, reflet aussi bien de l'augmentation de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix que de l'examen plus approfondi auquel elles sont soumises. En 2007, comme lors des années précédentes, le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur la situation financière des opérations de maintien de la paix.

43. Passant au statut de la réforme, qui a démarré il y a quatre mois, l'Administratrice déclare que l'attention a porté sur la création de capacités, le soutien à la continuité et la création de synergies à l'intérieur du système. Des appels de candidatures ont été publiés pour repourvoir les nouveaux postes; les instructions permanentes ont été modifiées pour accroître l'appui au terrain, des bureaux ont été réaménagés pour accommoder les équipes opérationnelles intégrées. Des améliorations ont également été apportées dans les domaines des technologies de l'information, des achats et de la gestion pour traiter les questions actuelles et futures relatives à l'appui.

44. Concernant les deux nouvelles missions au Darfour et au Tchad, des points de repère clairs ont été définis dans le mandat de la MINUAD. L'un d'eux concerne la création du quartier général: les communications, le personnel et les fonctions clefs ont été déployés à El Fasher et sont opérationnels.

45. La nouvelle charte organisationnelle des nouvelles structures du DOMP et du Département de l'appui aux missions a été distribuée aux membres du Comité. Le Département de l'appui aux missions peut compter sur un personnel de 394 personnes, dont 20 % sont des troupes ou des forces de polices des pays contributeurs et originaires de pays hébergeant des missions de maintien de la paix. Trente-huit pour cent

du personnel et 48 % des hauts-fonctionnaires proviennent de pays en développement. Cinquante-trois pour cent des membres du personnel sont des femmes. L'objectif est d'augmenter le nombre de femmes dans les administrateurs et d'élargir la représentation géographique.

46. Le Département de l'appui aux missions fera rapport au DOMP et entretient des liens étroits par le biais des équipes opérationnelles intégrées, qui ont un rôle central dans la gestion des opérations quotidiennes des missions. Les deux départements partagent des fonctions importantes, parmi lesquelles le service administratif, le chef de cabinet, les nominations de haut-niveau, la déontologie et la discipline, la formation, le centre de situation, la Commission d'enquête et les fonctions d'audits. Le Département de l'appui aux missions reçoit des communications directement du terrain pour toutes les questions requérant un appui technique ou un soutien à long terme dans les domaines du budget et des finances, du personnel, de la logistique, des communications, des technologies de l'information, des achats pour le terrain, de la déontologie et de la discipline, des audits et de l'administration générale.

47. L'Unité de commandement a été renforcée depuis que les chefs de l'administration font rapport aux représentants spéciaux du Secrétaire général. D'autres initiatives sont en cours pour garantir l'appui opérationnel. Ceci inclut des Centres mixtes pour les opérations logistiques qui sont utilisés dans des missions plus complexes où ils ont fait la preuve qu'ils sont des instruments efficaces. L'Équipe d'intervention (pour le personnel) et l'Équipe Abacus (pour les finances et le budget) ont été déployées sur le terrain pour répondre à la demande. À la demande expresse des États membres, la gestion du risque a été examinée afin d'anticiper et de gérer les problèmes qui pourraient surgir durant les missions. Un modèle basé sur celui du secteur privé a été adopté pour gérer plus efficacement les questions liées au personnel, à la budgétisation et à l'appui logistique. Le but consiste, entre autres, à améliorer le démarrage rapide par des modules de déploiement logistique aéroport, à poser des instructions permanentes et à garantir que le personnel sur le terrain et au Siège comprend son rôle et ses responsabilités.

48. Il est trop tôt pour juger de l'amélioration des services d'appui du nouveau département. Le personnel de direction est davantage engagé et les problèmes sont

identifiés plus rapidement et plus efficacement. Le fait d'améliorer les questions et les fonctions liées à l'appui a eu pour effet d'élever les niveaux et les résultats, avec pour conséquence un gain de temps dans la prise de décision et une identification rapide des manques, ce qui permet de mieux incorporer les besoins opérationnels dans la planification.

49. Des objectifs de rendement ont été mis au point pour le personnel, les technologies de l'information et les communications, l'hébergement et les demandes de remboursement. Des améliorations ultérieures peuvent être attendues grâce à une meilleure planification, des prévisions et une gestion des ressources faisant appel à l'évaluation comparative, ce qui devrait conduire à une plus grande réactivité sur le terrain et un meilleur échange d'informations.

50. En ce qui concerne le recrutement de haut-fonctionnaires, le Département de l'appui aux missions travaille à l'identification précoce de candidats susceptibles d'occuper de telles fonctions. Deuxièmement, le Département garantit une approche plus effective et unifiée en ce qui concerne les allégations d'abus sexuel et d'exploitation qui continuent à être faites, même si leur nombre tend à diminuer. Une politique d'assistance aux victimes sera adoptée par l'Assemblée générale avant la fin 2007 et une politique d'assistance sociale sera présentée à la reprise de la session. Dans le domaine des achats, l'Administratrice fait remarquer que sur un budget annuel des achats des Nations Unies se montant à plus de 2 milliards de dollars, 84 % sont consacrés aux opérations de maintien de la paix et 50 % de ce total sont déterminés localement. Un système d'achat plus réactif est requis pour traiter des besoins du terrain qui ne cessent d'augmenter. Enfin, pour gérer le manque chronique de personnel, de meilleurs filtres doivent être adoptés pour mieux gérer les actes de candidatures reçus par le site Galaxy.

51. La participation des États membres dans l'appui aux opérations de maintien de la paix est cruciale. Leur engagement, leurs questions et leurs visites sont les bienvenus, et l'Administratrice demande leur aide en ce qui concerne le concept commercial et le recrutement. Les membres du personnel du Département reconnaissent qu'ils sont responsables de leurs décisions, de leurs actions et des résultats obtenus devant l'Assemblée générale et les autres parties prenantes. Ils doivent garantir des recrutements de haut niveau et dans les délais, une répartition géographique

équitable des postes au Siège, la fourniture d'un appui efficace aux pays fournisseurs de troupes et de forces de police, des appels d'offre transparentes, des budgets exacts, une utilisation efficiente des ressources, la conduite appropriée des troupes et du personnel et la qualité des conseils et de l'information. Les soldats du maintien de la paix doivent être bien appuyés, les gens du pays hôte doivent être respectés et les objectifs des Nations Unies et de ses États membres doivent être atteints.

La séance est levée à 11 h 20.